

<p>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</p> <p>VILLE DE RUEIL-MALMAISON</p>
<p>OBJET : Opération Kits de rentrée scolaire 2023</p>
<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p style="text-align: center;">26 mai 2023</p>
<p>NOMBRE DE MEMBRES</p> <p>EN EXERCICE __ 17 __</p> <p>PRESENTS __ 13 __</p> <p>VOTANT __ 14 __</p>
<p>La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale certifie avoir fait publier sur le site internet de la Ville la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.</p> <p>Le 12 juin 2023</p> <p style="text-align: center;">BLANDINE CHANCERELLE Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, Familiales et aux Seniors Vice-Présidente du C. C. A. S.</p>

N°	2023	DEL2023/33
<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</p>		
<p>L'an deux mille vingt trois, Le premier juin à dix-huit heures trente, Le Conseil d'Administration composé de dix sept membres, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BLANDINE CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.</p> <p>Étaient présents : Mesdames ROUBINET, CHANCERELLE, MONOT, BERNARD, JOLY, DESCHEEMAEKER, SAVARY, NOEL, Messieurs MORIN, de MARION, de GALARD, SEMPERE, DEFRANCESCO,</p> <p>Étaient excusés : Mesdames HAMZA, BECKER, Monsieur OLLIER.</p> <p>Pouvoir : de Madame Sylvie HALIPRÉ à Monsieur JEAN-PIERRE MORIN.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Marie-Pierre Avril est nommée Secrétaire de séance.</p> <p>La Vice-Présidente rappelle aux membres de l'assemblée qu'il est nécessaire d'aider les familles et de les soutenir dans ce moment particulier de la rentrée scolaire.</p> <p>Considérant que le « kit Rentrée scolaire » a été instauré en Septembre 2008.</p> <p>Il s'adresse aux enfants âgés de 6 à 18 ans issus des familles relevant de la tranche 1 et 2 du quotient familial et des familles fréquentant l'épicerie sociale.</p> <p>La composition de ce kit est étudiée afin de correspondre aux exigences de base, pour les enfants scolarisés de 6 ans (l'entrée en CP) jusqu'à 18 ans inclus.</p> <p>Il comprend.:</p> <ul style="list-style-type: none"> – 17 fournitures de base (crayons, cahiers, feuilles, règles colle, feutres) – Des chèques lires ou des Pass'loisirs destinés à l'achat de livres. Le montant des chèques distribués sera calculé sur une base de 10 euros par enfant. <p>Au vu du nombre d'enfants concernés au titre de l'année</p>		

2022, le coût du CCAS est estimé à 40 000 euros (40 000 €) pour la réalisation des kits concernant environ 1 800 enfants en T1 et T2 (dont les usagers de l'épicerie sociale).

Les familles seront invitées à venir retirer leur kit au CCAS et en seront informées par courrier individualisé dématérialisé.

La Vice-Présidente précise que le montant du dispositif est prévu au budget.

La Vice-Présidente propose que cette mesure soit renouvelée cette année et que la distribution s'effectue du lundi 3 juillet 2023 au vendredi 29 septembre 2023 sur la base du calcul de quotient 2023.

Toute demande dérogatoire pourra être étudiée par la Vice-Présidente.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Délibération transmise en
préfecture le 9 juin 2023
N° identifiant : 92-269200507-
20230601-lmc145812-DE-1-1

BLANDINE CHANCERELLE
Adjointe au Maire déléguée aux
Affaires Sociales, Familiales et
aux Seniors
Vice-Présidente du
C. C. A. S.